



<b>Vétérans (40/45/50/55/60/65/70/75/80/85/90)</b> : Nés avant le 01/01/1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961, 1956, 1951, 1946, 1941 et 1936	<b>Minimes (2/1)</b> : Nés en 2013 et 2014
<b>Séniors</b> : Du 01/01/1986 au 31/12/2006	<b>Benjamins (2/1)</b> : Nés en 2015 et 20156
<b>Juniors (4/3/2/1)</b> : Nés en 2007, 2008, 2008 et 2010	<b>Poussins</b> : Nés en 2017 et après
<b>Cadets (2/1)</b> : Nés en 2011 et 2012	

### Cotisations Licences :

Pour celles de janvier à juin 2026 : montant de la part FFTT + prorata temporis de la part du club.  
Un tarif dégressif est appliqué à partir du 2ème adhérent résidant sous le même toit.

- Compétition
  - Vétérans, Seniors :
    - Janvier - Février : 80,00 €
    - Mars - Avril : 75,00 €
    - Mai - Juin : 70,00 €
  - Poussins à Juniors :
    - Janvier - Février : 70,00 €
    - Mars - Avril : 65,00 €
    - Mai - Juin : 60,00 €
- Loisirs
  - Janvier - Février : 45,00 €
  - Mars - Avril : 40,00 €
  - Mai - Juin : 35,00 €

### Le paiement doit se faire au moment de l'inscription :

- Paiement par **chèque** à l'ordre de : Arras Tennis de Table.
- Demande spécifique : se renseigner auprès du trésorier.

### **◆ Première demande de licence :** Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

Personne <b>majeure</b>	Personne <b>mineure</b>
1 - Bordereau de demande de licence	1 - Bordereau de demande de licence
2 - Certificat médical ou autoquestionnaire de santé	2 - Certificat médical ou autoquestionnaire de santé
3 - Copie d'une pièce d'identité	3 - Copie d'une pièce d'identité ou Livret de famille
4 - Règlement de la cotisation	4 - Fiche de renseignements complétée et signée
	5 - Règlement de la cotisation

### **◆ Renouvellement de licence**

- Bordereau de demande de licence
- Règlement de la cotisation
- Certificat médical ou autoquestionnaire de santé (Selon la réponse au questionnaire de santé (25-10-1 ou 25-10-2)
  - Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : certificat médical obligatoire
  - Si vous avez répondu NON à toutes les questions : attestation 25-10-1 ou 25-10-2.

### Type de licence

- La licence compétition permet de participer à l'entraînement, au championnat par équipe le samedi ou le dimanche et les compétitions individuelles (frais d'inscription en sus de la cotisation).
- La licence loisir permet de participer uniquement aux entraînements. Transformation possible en licence compétition en cours de saison.
- La licence découverte : elle concerne les personnes n'ayant jamais été licenciées et qui souhaitent découvrir le tennis de table ; elle a une durée de validité d'un mois.